

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78 123
Objet

BÂTIMENTS COMMUNAUX
Restauration de peintures
extérieures
CENTRE DES IMPOTS
M. DELAGE

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

22 septembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 18

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le vingt neuf septembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. LIS,
LACHAUD, FABER, BOUTET, BUJARD, BOUCHET, PAPEAU, BOISARD, MAURELLET,
GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, TAP, PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUGET par M. LIS DUFEIL par M. MAURELLET
POUMAILLOUX par Me DUFOUR VIAUD par M. PAPEAU
COLLE, par M. TETARD Mme TACQUET par M. BUJARD

Absents : MM. MONTRON, BERLAND, NAULIN

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

La réalisation d'un programme de restauration de peintures
extérieures (façades et menuiseries) s'avère indispensable. Il
importe en effet de sauvegarder l'état et l'aspect de certains
bâtiments communaux tels entre autres le Centre des Impôts.

Une consultation préalable auprès de plusieurs entreprises
locales a permis d'obtenir les offres de prix ci-après :

Entreprise NAULIN Frères	66.860,30
Société OCEANIC	61.349,20
Entreprise DELAGE	60.370,25

les autres entreprises (LAVERGNE, BITARD Yves et BITARD Denis)
s'étant abstenues.

Il ressort de cette consultation que l'entreprise DELAGE R.
est moins disante.

M. le Rapporteur propose en conséquence à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur la proposition de l'Entreprise DELAGE R.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur
Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles
308 et 309,

Vu le projet de marché négocié et notamment les conditions de prix consenties,

Considérant la nécessité et l'urgence de l'opération, afin de sauvegarder le patrimoine communal,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure et signer un marché négocié avec l'Entreprise DELAGE R. 60 Avenue de Pontailiac à ROYAN, pour l'exécution des travaux de peintures extérieures du Centre des Impôts, le montant du marché étant estimé à SOIXANTE MILLE TROIS CENT SOIXANTE DEUX FRANCS VINGT CINQ Centimes (60.370,25 F.) toutes taxes comprises.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 900-9 article 232.5 sous la rubrique "Travaux de bâtiment au Centre des Impôts" du Budget Primitif 1978 ainsi que sur les crédits reportés et à inscrire sous la même rubrique au Budget Supplémentaire 1978.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
Adjoint Délégué,



Handwritten signature or initials in black ink, pointing towards the Mairie de Royan stamp.



APPROUVÉ
ROCHEFORT-MER, le 24 OCT. 1978
Le Sous-Préfet.

Handwritten signature in black ink, likely of the Sous-Préfet.

P. HUG